

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 18 AOÛT 2020

Procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 18 août 2020 à la salle du conseil de l'hôtel de ville au 2^e étage du 869 boul. Saint-Jean-Baptiste.

SONT PRÉSENTS :

Madame la mairesse Lise Michaud, Messieurs les conseillers Stéphane Roy, Philippe Drolet et Martin Laplaine, sous la présidence de la mairesse Lise Michaud.

SONT AUSSI PRÉSENTS :

Me Denis Ferland, greffier qui prend note des délibérations.

SONT ABSENTS(ES) :

Madame Johanne Anderson conseillère, Madame Judith Prud'homme conseillère et Monsieur Louis Cimon conseiller

2020-08-395 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.

Il est proposé par le conseiller Philippe Drolet et appuyé par le conseiller Stéphane Roy et résolu:

- QUE ce Conseil adopte l'ordre du jour tel que proposé.

ADOPTÉE à l'unanimité

2020-08-396 ÎLOTS DÉSTRUCTURÉS - DEMANDE À PORTÉE COLLECTIVE DE LA MRC DE ROUSSILLON.

CONSIDÉRANT que la MRC de Roussillon, dans le cadre de sa résolution numéro 2019-02-60, a déposé, en mars 2019, une nouvelle demande d'autorisation à portée collective à la CPTAQ en vertu de l'article 59 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles;

CONSIDÉRANT que cette demande vise à procéder à l'identification de nouveaux îlots et à réviser la délimitation de certains îlots octroyés dans la première décision rendue par la CPTAQ en 2011 au dossier 368808;

CONSIDÉRANT que par son procès-verbal daté du 19 mai 2020, la CPTAQ indique, faute aux parties d'avoir pu s'entendre sur les conditions de base, qu'elle *suspend le traitement de la demande à portée collective jusqu'au 30 septembre 2020 pour donner l'opportunité aux personnes intéressées d'évaluer de nouveau leur position*;

CONSIDÉRANT que la CPTAQ demande l'adhésion de l'ensemble des municipalités ayant une zone agricole sur le territoire de la MRC à la démarche;

CONSIDÉRANT que par son procès-verbal daté du 19 mai 2020, la CPTAQ indique *qu'il sera toujours possible, pour l'une ou l'autre des personnes intéressées, de ne pas endosser une position au fil des discussions*;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Philippe Drolet et appuyé par le conseiller Martin Laplaine et résolu:

- QUE la Ville de Mercier confirme à la MRC de Roussillon son adhésion au dossier de demande à portée collective portant le numéro 423433 au registre de la CPTAQ et sa volonté à prendre part aux négociations à venir sur la délimitation des îlots déstructurés;
- DE transmettre copie de la présente à la MRC de Roussillon.

ADOPTÉE à l'unanimité

La période d'intervention des membres du Conseil a eu lieu à 20 h 07.

La deuxième période de questions a eu lieu à 20 h 08.

2020-08-397 LEVÉE DE LA SÉANCE.

Il est proposé par le conseiller Philippe Drolet et appuyé par le conseiller Martin Laplaine et résolu:

- DE clore la séance à 20 h 08.

ADOPTÉE à l'unanimité